

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

L'an deux mil vingt deux, le douze Juillet, à dix- huit heures, les Membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite.

PRESENTS : MM PEYRAUD, FAUCHOIS, SELLIER, DOUAY, PLACE, JAMROZIK, Mmes LECOIN, PONTHEUX, KOSITZKI, DUDANT, DEWILDE

EXCUSES : MM STRZELECKI, BROCHET, Mmes PERU, GORNIAK

Objet : prise en charge des repas scolaires

Le Président expose à la Commission Administrative, le cas d'une administrée qui a des difficultés financières.

Ses enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune, le Président demande à la Commission Administrative de prendre en charge une partie de sa facture de cantine qui s'élève à 257,30 €, et propose que la commission accorde une aide de 130 €.

La Commission Administrative, après délibération, décide de prendre en charge les 130 €.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Commission Administrative,

Publié le 01/08/2022

Envoyé en Sous-Préfecture le 20/07/2022

Réceptionné en Sous-Préfecture le 21/07/2022